



LUNCH PASS®

L'avantage extra-légal
qui fait la différence



L'AVANTAGE EXTRA-LÉGAL PRÉFÉRÉ DES BELGES...

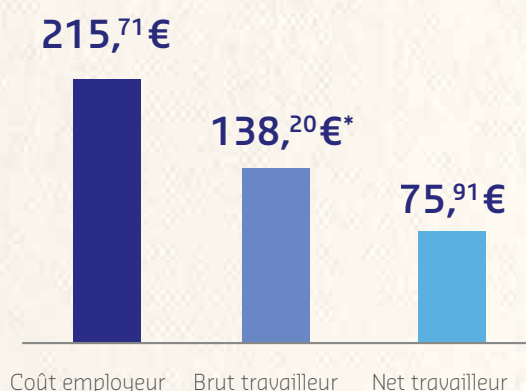
... car **fiscalement** très avantageux et cumulable avec d'autres avantages extra-légaux



En offrant les e-Lunch Pass® (chèques repas électroniques de Sodexo), vous offrez un avantage qui aura un impact direct sur le pouvoir d'achat de vos collaborateurs. Du net pour vos collaborateurs et fiscalement intéressant pour vous car jusqu'à 56% moins cher que du salaire!

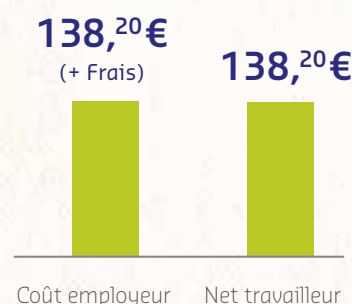
100% DE NET POUR VOS COLLABORATEURS, ET EN PLUS FISCALEMENT TRÈS INTÉRESSANT!

€ Pour vos collaborateurs si offert en salaire



Jusqu'à **56%** d'avantage pour l'employeur

Pour vos collaborateurs si offert en chèque repas



* Augmentation salariale de 138,20€ (13,92% et 35% d'ONSS) sur base d'un isolé catégorie 1.

Mais que dit **la loi**?

Pour bénéficier d'une exonération complète pour l'employeur et le bénéficiaire (cfr. A.R. 3/2/1998, l'A.R. 18/02/2003) certaines conditions doivent être respectées lors de l'octroi de chèques repas notamment :

- L'octroi doit être prévu dans une convention collective ou individuelle;
- Octroi d'un chèque repas par jour presté;
- Intervention de l'employeur maximum 6,91€;
- Intervention du collaborateur minimum 1,09€;
- Le nombre de chèques repas doit être mentionné sur la fiche de paie;
- Ne peut se substituer à un salaire ou à un quelconque avantage;
- Validité des chèques repas limitée à 1 an;
- Possibilité de combiner avec un restaurant d'entreprise;
- Non cumulable avec une indemnité de frais pour un même repas le même jour;
- Le travailleur doit pouvoir vérifier le solde ainsi que la durée de validité de ses chèques repas;
- La mise à disposition du chèque repas ne peut entraîner de coûts pour le travailleur sauf en cas de vol ou de perte de la carte;
- Les chèques repas sous forme électronique ne peuvent être émis que par un émetteur agréé.



LES E-LUNCH PASS® SUR LA SODEXO CARD® C'EST :



LE PLUS GRAND RÉSEAU DE BELGIQUE

Acceptée dans plus de 18.000* points de vente, allant du supermarché aux restaurants en passant par d'innombrables commerces de proximité, la Sodexo Card® devient l'alliée des achats de vos collaborateurs au quotidien.



UNE SEULE CARTE, PLUSIEURS AVANTAGES EXTRA-LÉGAUX

Les e-Eco Pass® et les e-Cadeau Pass® peuvent aussi être chargés sur la Sodexo Card®.



GESTION ADMINISTRATIVE FORTEMENT SIMPLIFIÉE

Pour vos collaborateurs, le solde disponible est communiqué par e-mail, consultable en ligne mais aussi sur l'application mobile Sodexo4You. L'information concernant leur compte Sodexo est également disponible sur l'écran du terminal de paiement, le ticket de caisse, dans les e-mails ou SMS de notification ...

* à titre indicatif car le réseau est en constante évolution.



TOUJOURS PLUS DE SÉCURITÉ

Plus de perte d'argent en cas de vol! Chaque Sodexo Card® est protégée par un code secret unique personnalisable. En plus, via un simple appel, Card Stop bloque votre Sodexo Card® contre tout risque d'utilisation frauduleuse et la carte est automatiquement remplacée.

5

TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOS COLLABORATEURS GRÂCE AU SODEXO4YOU

Site internet, magazine digital, newsletters mensuelles, application mobile, page Facebook... Sodexo reste en contact permanent avec tous vos collaborateurs et fait de leur pouvoir d'achat sa priorité!



Coupons



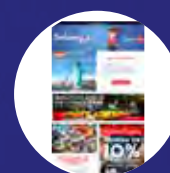
Application mobile



Magazine digital



Site Internet



Newsletters



Réseaux sociaux



La Sodexo Card® vous garantit une satisfaction optimale de vos collaborateurs



Grâce à la **diversité du réseau** et à la mise à disposition de l'information en direct.



Vos collaborateurs ont un **accès instantané au solde de leur compte** via le ticket de caisse, l'écran du terminal de paiement, l'application mobile et la plateforme Sodexo4You. De plus, notre Service Consommateur est également disponible 24h/24 7j/7 grâce au serveur vocal interactif.



E-LUNCH PASS® SUR LA SODEXO CARD®, UNE SOLUTION DÉJÀ ADOPTÉE PAR DES MILLIERS D'ENTREPRISES COMME VOUS!

Le chèque repas existe depuis plus de 40 ans en Belgique! Plus d'un travailleur sur 3 reçoit cet avantage extra-légal, soit 2 millions de personnes. On peut dès lors en conclure que le chèque repas reste l'avantage extra-légal préféré des belges. Depuis son passage à l'électronique, le chèque repas a permis de simplifier la vie à des milliers d'employeurs dans leur gestion administrative. Chez Sodexo, une vision à long terme a permis de mettre en place la Sodexo Card®, plus simple, plus sûre et plus avantageuse car elle est non seulement le support pour l'e-Lunch Pass® mais aussi pour d'autres avantages extra-légaux tels que l'e-Eco Pass®. La Sodexo Card® c'est aujourd'hui déjà **800.000 utilisateurs** au quotidien, plus de **15.000 commerçants affiliés** et près de **40.000 clients employeurs!**

sodexo

dans le monde c'est:



75 millions
de consommateurs/jour



80
pays



420.000
collaborateurs



19^e
employeur mondial

Pour en savoir plus:
www.sodexobenefits.be

Votre conseiller Sodexo Benefits & Rewards Services est à votre écoute :

+32 (0)2 547 55 04

www.sodexobenefits.be

infocom.svc.be@sodexo.com

www.sodexo4you.be

www.facebook.com/sodexo4you